

protectrice. Et non-seulement ce patronage commence de leur part aussitôt après leur délivrance ; il date du purgatoire même. Ces âmes, qui ne peuvent prier pour elles-mêmes, obtiennent de grandes grâces pour les autres. Tel est l'enseignement exprès de deux illustres théologiens, le cardinal Bellarmin et Suarez. Voici les propres paroles de celui-ci (*tr. IV, disp. 47, sect. 3, n. 4*) : " Ces âmes sont saintes, chères à Dieu ; la charité les porte à nous aimer, et elles savent, au moins d'une manière générale, à quels périls nous sommes exposés, quel besoin nous avons besoin du secours divin. Pourquoi donc ne prieraient-elles pas, alors même qu'elles souffrent pour leur propre compte ? C'est ce qui nous arrive à tous ici-bas, puisque, débiteurs envers le Ciel, nous n'hésitons pas néanmoins à intercéder pour le prochain. Les saints patriarches qui étaient dans le sein d'Abraham priaient pour les vivants, ainsi que l'Ecriture nous l'apprend de Jérémie et du grand-prêtre Onias. " Les âmes du purgatoire sont en grâce avec Dieu, elles sont ses enfants bien-aimés ; il les écoute donc et les exauce. Sainte Catherine de Bologne assura que, quand elle désirait quelque grâce, elle s'adressait à ces âmes et l'obtenait ; elle va plus loin, et déclare qu'elle a été exaucée ainsi dans des choses où elle avait inutilement supplié les saints.

Si les âmes souffrantes ont ce pouvoir dans leur épreuve, on conçoit qu'il grandit encore après qu'elles sont couronnées dans la gloire éternelle. Il n'y a pas à douter que les premières faveurs qu'elles demandent alors à l'infinie